## FE.-REPUBLIQUE DU BENIN ------PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## DECRET N° 2008-104 DU 06 MARS 2008

Autorisant Monsieur Adéléké Aladé Issa ALAHO à renoncer à la nationalité béninoise.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Vu le décret n° 2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères;
- Vu la requête de Monsieur Adéléké Aladé Issa ALAHO et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 février 2008 ;

## DECRETE:

Article 1<sup>er</sup>: Monsieur Adéléké Aladé Issa ALAHO, de nationalité béninoise, né le 22 novembre 1975 à Sakété (BENIN), fils de Bouraïma ALAHO et de fatima AKADIRI est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Adéléké Aladé Issa ALAHO, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2008

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

<u>Dr Boni YAYI</u>.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

Moussa OKANLA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Gustave ANANI CASSA

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 GS/MJLDH 4 MAEIAFBE 4 AUTRES MINISTERES 24 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESE 1 JO 1.